



ANNEXE AU REGLEMENT DE SERVICE EAU POTABLE

TARIFS 2026

Ref	Désignation	Unité	Prix HT	Prix TTC
A - FRAIS DE GESTION				
A1	Frais d'ouverture ou de résiliation d'un abonnement (arrivée ou départ d'un abonné)	Forfait	25,00	30,00
A2	Frais d'ouverture de branchement avec déplacement	Forfait	60,00	72,00
A3	Frais de fermeture de branchement avec déplacement	Forfait	60,00	72,00
A4	Frais pour la relève individuelle du compteur à la demande de l'abonné (hors relève annuelle) ou suite à 2 non relèves consécutives	Forfait	50,00	60,00
A5	Frais de relève manuelle et annuelle suite à un refus de pose de compteur en radio relève	Forfait	50,00	60,00
B- FRAIS DE DEPLACEMENT ET MAIN D'OEUVRE				
B1	Frais de déplacement d'un agent	Forfait	35,00	42,00
B2	Taux horaire d'un agent	€/h	50,00	60,00
B3	Taux horaire d'un agent en astreinte	€/h	75,00	90,00
B4	Déplacement du personnel pour une intervention non justifiée ou absence de l'abonné à un rendez-vous fixé ou imposé	Forfait	75,00	90,00
C- BRANCHEMENTS NEUFS				
C1	Réalisation d'un branchement en polyéthylène de 15mm ou 32 mm en limite du domaine public privé jusqu'à 10 mètres linéaires maximum y compris la fosse à compteur de type paragel	Forfait	1.900,00	2.280,00
C2	Réalisation d'un branchement en polyéthylène supérieur à 32 mm en limite du domaine public privé jusqu'à 10 mètres linéaires maximum y compris la fosse à compteur de type paragel	Devis réalisé à la demande		

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de reception de l'AR: 12/12/2025
062-200069045-DE_2025_60-DE
A G E D I

C3	Plus value pour branchement en polyéthylène de 15mm d'une longueur supérieure à 10.00ml. LE METRE SUPPLEMENTAIRE.....	ml	140,00	168,00
----	--	----	--------	--------

D- DEPLACEMENT DU COMPTEUR EXISTANT

D1	Déplacement d'un compteur tous calibres	Devis réalisé à la demande
----	---	----------------------------

E- FOURNITURE ET POSE DE NOURRICE

E1	Fourniture et pose d'une nourrice 2 compteurs	Devis réalisé à la demande
E2	Plus value pour un compteur supplémentaire	

F- POSE DE COMPTEURS SUPPLEMENTAIRES SUR BRANCHEMENT EXISTANT

F1	Fourniture et pose de compteurs supplémentaires sur branchement existant (y compris toutes pièces nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci)	Devis réalisé à la demande
----	--	----------------------------

G- FOURNITURE ET POSE DE FOSSE A COMPTEUR

G1	Fourniture et pose de fosse à compteur Ø 15 mm	Devis réalisé à la demande
G2	Fourniture et pose de fosse à compteur Ø 20 mm	Devis réalisé à la demande
G3	Fourniture et pose de fosse à compteur Ø 32 mm – 40 mm	Devis réalisé à la demande

H- FOURNITURE ET POSE DE FOSSE MULTI-COMpteURS

H1	Fourniture et pose de regard pour 2 compteurs de Ø15 mm	Devis réalisé à la demande
H2	Fourniture et pose de regard pour 4 compteurs de Ø15 mm	Devis réalisé à la demande

I- REMPLACEMENT DE COMPTEURS GELES OU CASSES

I1	Remplacement de compteur gelé ou cassé Ø 15 mm	Forfait	140,00	168,00
I2	Remplacement de compteur gelé ou cassé Ø 20 mm	Forfait	150,00	180,00
I3	Remplacement de compteur gelé ou cassé Ø 32 mm – 40 mm	Forfait	190,00	228,00
I4	Remplacement de compteur gelé ou cassé à brides	Forfait	800,00	960,00

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
 Date de réception de l'AR: 12/12/2025
 062-200069045-DE_2025_60-DE
 A G E D I

J- POSE DE COMPTEURS SPECIFIQUES				
I1	Pose d'un compteur spécifique (exploitation agricole)	Forfait	150,00	180,00
K- SUPPRESSION DE BRANCHEMENT				
K1	Suppression de branchement à la demande de l'abonné	Devis réalisé à la demande		
L- INFRACTION				
L1	Infraction au règlement de service par une personne non habilitée ou vol d'eau au poteau incendie	Forfait	300,00	360,00

Toute casse sur le réseau d'eau potable imputable à un abonné ou à une entreprise de travaux sera facturée à ces derniers suivant le coût d'intervention du Syndicat (déplacement fixé à 35 € HT + main d'œuvre fixée à 50 € HT par heure et par agent).

Les pièces nécessaires à la réparation de la casse ainsi que le matériel utilisé seront facturées, à l'abonné ou à l'entreprise de travaux responsable, au prix d'achat payé par le SIDEALF majoré de 10%.

Pour toute prestation non répertoriée dans l'annexe, un devis sera établi par le SIDEALF en fonction de la demande.

Les tarifs sont révisables le 1^{er} Janvier de chaque année.

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
 Date de réception de l'AR: 12/12/2025
 062-200069045-DE_2025_60-DE
 A G E D I